

## DE LA MÉMOIRE TROUÉE À LA PARENTALITÉ EMPÊCHÉE : CLINIQUE DE LA TRANSMISSION PSYCHIQUE APRÈS UN GÉNOCIDE

CLAUDINE VEUILLET-COMBIER  
MURIEL KATZ-GILBERT

### LA VIOLENCE GÉNOCIDAIRE EN HÉRITAGE

Le sujet se construit en étayage sur le groupe qui l'a vu naître pour occuper une place par avance désignée par ceux qui rêvent de sa venue. Il est pris dans les désirs et non-désirs qui le précédent, c'est ce que nous enseigne Kaës (1993) pour qui « le groupe précède le sujet du groupe », mettant en avant que l'existence humaine s'appuie sur l'inéluctable roc de la réalité psychique intersubjective. Mais cet ancrage sur le groupe, comment s'organise-t-il lorsqu'on s'inscrit dans une histoire familiale traversée par la violence génocidaire ? Comment peut-on se construire subjectivement quand les garants métapsychiques qui soutiennent la vie collective ont été attaqués à leur racine ?

Au-delà de la tentative d'éradiquer un peuple, le crime de masse vise à supprimer toute trace de ce qui a été, pour condamner la transmission. C'est non seulement le passé et l'origine qui sont la cible d'une volonté d'effacement, mais l'avenir qui est barré, rayé, au prix de vies systématiquement massacrées. Le génocide constitue en ce sens un *crime généalogique* qui concerne autant les ascendants que leurs descendants et qui vise par définition l'éradication des lignées toutes entières (Legendre, 1999). Comment, dans ce contexte, les survivants et leurs descendants abordent-ils la question de la parentalité ? À quelle place est attendu l'enfant et qu'en est-il des enjeux inconscients de la transmission psychique dans le contexte d'un crime de masse ? Waintrater (2003) souligne à ce propos que l'appareil psychique familial confronté à la catastrophe collective subit une distorsion des liens.

---

*Claudine Veillet-Combiér, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire, Université d'Angers ; psychologue clinicienne, psychothérapeute ; claudine.combiér@univ-angers.fr*

*Muriel Katz-Gilbert, Dr Psych. ; maître d'enseignement et de recherche en psychologie clinique, HDR, Laboratoire de recherche en psychologie des dynamiques intra- et inter-subjectives, Université de Lausanne, Suisse ; muriel.katz@unil.ch*

Elle relève que les enfants de survivants exposés aux persécutions peuvent développer des troubles mettant à mal leurs limites identitaires ; elle parle de « catastrophe de la filiation » qui anéantit les générations sur au moins trois niveaux, mettant en péril la capacité « à se reconnaître comme ayant été engendré et capable d'engendrer » (Waintrater, 2002). Effectivement, il peut être psychiquement complexe de s'engager vers le devenir parent et de fonder une famille lorsque l'on est héritier d'une histoire marquée par le crime généalogique. Le génocide vise l'éradication de ce qui est vivant et l'annulation de ce qui aurait pu naître de la vie, « de ce qui a été » comme « de ce qui aurait pu être ».

Aussi, pour les survivants et leurs descendants, participer à l'avènement des générations successives, engendrer, peut s'inscrire comme un projet de lutte face à la menace d'extermination. À cette occasion, le désir d'enfant peut alors inconsciemment s'en trouver renforcé. Mais nous formulons l'hypothèse qu'il se peut aussi que la solution intrapsychique trouvée pour faire face à la catastrophe psychique générée par l'expérience traumatique se situe, à l'inverse, du côté du négatif. L'identification projective prédomine alors avec ses effets d'incorporation gelant du même coup le projet de parentalité qui reste figé dans l'impasse généalogique (Dumas, 1985). Ces enjeux peuvent être mobilisés sur plusieurs générations, ce qui a pour conséquence la transmission d'effets psychiques inconscients.

#### ÉTUDE CLINIQUE

Dans le cadre d'entretiens cliniques de recherche menés auprès de rescapés de la Shoah et de leurs descendants, Katz-Gilbert (2014a, 2014b, 2015, 2016, *in press*) explore comment la transmission psychique inconsciente « s'organise à partir du négatif » (Kaës, 1986) dans le contexte traumatogène que constitue par définition le génocide. Kaës (1993) a en effet souligné que sous le versant du négatif, « ce qui se transmet serait alors ce qui ne se contient pas, ce qui ne se souvient pas ». L'effroi est ainsi livré aux générations suivantes, transmis tel quel, comme un objet « non transformé », passant d'une psyché à l'autre sans avoir fait l'objet d'une possible subjectivation. Granjon (2006) indique que « Tant qu'un événement ne peut être représenté, rêvé ou pensé, il reste «vivace», persistant et tenace, et s'impose non seulement aux sujets concernés, mais aussi à ceux qui en héritent ou l'ont en partage. »

Mais, bien sûr, le destin de ces legs psychiques va subir, en fonction des sujets et de la succession des générations, un traitement et un devenir variables. La mise en récit de l'histoire familiale qui prend parfois valeur de témoignage de la part des héritiers peut, dans le meilleur des cas, générer un écart né de la rencontre intersubjective avec le clinicien qui peut dès lors être investi du rôle de « témoins »

(Waintrater, 2003). La mise en discours produit un effet de décalage permettant de redynamiser le caractère traumatique de l'histoire familiale en conférant une nouvelle dynamique à l'identité narrative (Gilbert, 1999). Figé par l'expérience de l'innommable, le temps arrêté peut alors redémarrer, être réanimé et se voir scandé par la succession des générations au profit d'un travail de réappropriation subjectivante, au sens où l'entend Roussillon (2008). La mise en discours participe de cet effort pour saisir l'insaisissable, aussi n'est-il pas anodin d'inciter un sujet à tenir une parole adressée au clinicien-chercheur.

Dans ce contexte de l'après-génocide, la libre réalisation de l'arbre généalogique (Veillet, 2003a, 2003b) nous est apparue comme un outil de recueil de données cliniques pertinent (Katz-Gilbert, 2014a, 2015, 2016). Il permet l'exploration du lien généalogique et de ses enjeux, tout en respectant les aménagements défensifs du sujet, au titre où l'expression graphique est libre. La consigne est la suivante : « Pourriez-vous réaliser votre arbre généalogique pour que je puisse mieux me représenter votre famille ? Nous en parlerons ensuite. » Aucun code de réalisation n'est donné et le sujet peut livrer, selon sa fantaisie, le visage mythique de sa famille fantasmatique (Veillet-Combier, 2003a, 2003b, 2015). L'absence de contraintes favorise les mouvements de projection et invite à tracer son arbre généalogique selon une logique intime. La démarche méthodologique s'inscrit dans une perspective psychanalytique et retient particulièrement la dimension imaginaire de la production/création en s'écartant en cela de l'approche systémique du génogramme. Cet arbre, adressé au chercheur clinicien, est accueilli dans sa forme spontanée, en tant qu'« objet témoin » d'une histoire proposée au regard de l'autre.

La présente contribution consiste en une étude clinique de la rencontre avec madame B, descendante de survivants de la Shoah. Elle a été vue à deux reprises, la première fois, dans une démarche d'écoute où il lui est demandé de raconter l'histoire des siens, récit qui est complété par des questions portant principalement sur les marqueurs identitaires (Katz-Gilbert, 2014b) ; la seconde fois, on explore plus précisément la question de la filiation et de son inscription généalogique, en introduisant la libre réalisation de l'arbre généalogique comme outil de médiation projective (Veillet-Combier, 2015).

C'est d'ailleurs sur cette seconde rencontre particulièrement intéressante du point de vue de la clinique du lien généalogique, que nous allons rester centrées. Il sera effectivement possible d'observer comment l'histoire familiale traumatique garde en sourdine son actualité et s'impose dans ses effets psychiques en semblant ignorer l'avancée du temps chronologique. Bien que ce soient les ascendants de madame B dont la vie a été directement marquée par la Shoah, nous allons pouvoir observer comment l'ombre de l'héritage paraît avoir englouti, chez elle, une part de sa différence subjective et, pour une autre part, l'avoir confrontée à ce que nous proposons d'appeler « une parentalité empêchée ».

## DU CRIME GÉNÉALOGIQUE AUX TROUS DE MÉMOIRE

Lors de la libre réalisation de son arbre généalogique, le premier geste graphique de madame B l'a conduit à tracer successivement, collé au sommet de la page blanche, onze petits cercles vides dont elle effectue le compte à voix haute. Mais très vite, elle semble prise par le doute et par le sentiment de confusion : « Je ne sais pas combien ils étaient, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 ou 11 ? » Elle a représenté ici ses ascendants côté maternel, son grand-père et la fratrie de ce dernier. Ils apparaissent rassemblés au sein d'un groupe d'allure anonyme. Effectivement, aucun nom, aucun prénom, aucune date ne sont notés. La logique graphique inconsciente à l'œuvre chez madame B va prendre tout son sens lorsqu'elle précise : « Ils ont tous été déportés en camp. » On comprend mieux alors pourquoi ces figures du passé sont réduites à l'énoncé d'une liste de chiffres qui ne manque pas de faire penser à l'immatriculation, dont les juifs faisaient l'objet dans le contexte concentrationnaire. Cela évoque pour nous, dans l'après-coup de la rencontre, la volonté d'effacer de tout signe identifiant les ascendants de madame B qui ont été déportés et qu'on a cherché à exterminer pendant la Shoah. C'est comme s'il ne restait que des « fosses vides » que semble incarner graphiquement la longue ligne de petits « cercles-trous vides » qui traverse la page de l'histoire généalogique, organisant à cette occasion une sépulture de papier (Katz-Gilbert, 2014a).

Cependant, à partir des cercles en question, madame B trace un trait vertical descendant pour deux d'entre eux. Elle inscrit alors, pour l'un, « grand-papa », et pour l'autre, le prénom « Mathias », celui de son grand-oncle. Concernant ce dernier, elle va d'emblée préciser qu'il a survécu à la déportation, laissant implicitement supposer qu'il en a été de même pour son grand-père maternel. D'ailleurs graphiquement, les deux hommes sont en quelque sorte installés tous deux sur la même ligne. Aussi, lorsque plus tard elle nous apprend que le grand-père maternel est en fait décédé en déportation comme le reste de sa fratrie, cela nous plonge dans un état de sidération. L'effroi qui nous saisit alors témoigne sans doute du travail de l'irreprésentable et son incidence dans le lien transféro/contre-transférentiel. Jusqu'alors le discours de madame B comme les indices graphiques de son arbre généalogique avaient laissé la mort en déportation de son grand-père maternel dans un « passé sous silence ». C'est comme si cet assassinat attaché à l'expérience traumatique génocidaire était porteur d'un impensable transmis à travers les générations, attaquant la capacité à verbaliser et trouvant refuge dans le silence commémoratif du discours. L'événement innommable ne peut faire l'objet d'un deuil et semble livré aux survivants héritiers sous le sceau de l'impossible à dire. Le langage lui-même est dans l'impasse car on ne peut énoncer l'impensable, l'irreprésentable. C'est donc la posture d'énonciation

elle-même qui serait ici attaquée dans ses fondements et transmise en encombrant la descendance du poids traumatique de l'héritage.

Abraham et Torok (1978), ont souligné dans leurs travaux, comme le langage reste parfois endeillé lorsque la perte ne peut pas se représenter. Les archives familiales sont porteuses de la part d'ombre restée justement non élaborée et pesant du même coup sur la mémoire avec ses restes inassimilables (Veillet-Combié, 2011). D'ailleurs, madame B va ajouter qu'à l'occasion de notre venue, elle a fait des recherches et retrouvé la liste des convois par lesquels ses ascendants ont été déportés, ainsi que la dernière lettre envoyée des camps par son grand-père maternel. Elle les a ici, près d'elle, sur la table. C'est alors avec une grande émotion qu'elle explique que tout cela est « hors de sa mémoire », que ces documents écrits, elle n'a eu le courage de les lire qu'« une seule fois ». Les mots lui manquent pour terminer sa phrase. Elle reste sans voix, dans un étranglement de la parole, en peine pour renouer avec une capacité à dire probablement gelée par les effets du traumatisme dont elle semble être l'héritière.

Si le survivant doit opérer « une entaille dans sa mémoire » (Altounian, 2008), pour survivre à la catastrophe psychique, que livre-t-il à ses descendants ? On peut supposer à l'écoute de madame B, que cela peut prendre la forme d'une histoire en lambeaux où le crime généalogique en défaut d'énoncé et de représentation reste en quête de contenant psychique et d'adresse. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que c'est peut-être ce qui conduit madame B à insister à de très nombreuses reprises sur le fait, qu'elle a des « trous de mémoire ». D'ailleurs, ne les voit-on pas s'incarner graphiquement par les onze petits cercles vides creusant la fosse du souvenir, lorsqu'elle commence à tracer son arbre généalogique ? Cela évoque, au lieu de l'origine, des trous de sens, qui perceraient l'enveloppe généalogique. Relevons qu'en ce qui concerne la génération qui a vécu la Shoah, madame B n'a pas inscrit de croix pour indiquer les décès, alors qu'elle a pu le faire pour les générations suivantes. On peut se demander si l'absence de figuration du symbole graphique ne révèle pas, sur le plan latent, le deuil impossible gelé par le traumatisme et dont elle est, à son propre insu, l'héritière obligée. Pour les descendants des survivants de la Shoah, la menace génocidaire vient toucher aux racines de la filiation et fragiliser les fondements identitaires qui s'appuient sur le sentiment d'appartenance familiale. C'est l'étaillage sur les figures ancestrales qui est attaqué, mettant en péril leur fonction originare fondatrice. Zajde (2005) souligne à ce propos que « l'enfant de survivant est un enfant mandaté qui ne peut, au risque de réveiller gravement sa culpabilité, se soustraire à la fonction de réparation et d'annulation de deuil que lui confèrent ses parents ». Madame B n'est pas fille, mais petite-fille de déporté et, pour autant, elle semble encore aux prises avec la question de l'urgence de la survivance. On peut supposer que c'est de l'annulation du deuil par ses ascendants dont elle se protège par une mémoire fragmentée.

Tout n'a pas été réglé par les générations précédentes et il lui reste « à faire avec » la part sombre de son héritage. Le deuil du passé ne peut se réaliser, il se loge en creux, en faille et la confrontation au vide de mémoire qu'installe le défaut de psychisation. Le poids de l'héritage est écrasant sur le plan identitaire, menaçant pour son équilibre interne.

D'ailleurs, poursuivant la réalisation de son arbre, madame B ajoute le surnom aux consonances yiddish qu'on donnait en famille à sa grand-mère maternelle, *Mamourelé*, puis elle note le prénom de sa mère, *Marina*, ceux des trois frères de cette dernière, *Sacha*, *Jacques*, *Maurice* et celui de son père, *Norbert*. Elle poursuit en inscrivant les prénoms de son frère, *Pierre*, et de ses sœurs, *Louise*, *Aline* à côté de laquelle elle ajoute une croix et, enfin, le sien, *Pascale*. Elle termine finalement en figurant les enfants de son frère, *Alex*, *Leah*, *Yolande* et *Natacha* ; enfin, elle inscrit ses cousins, *John*, *Alain* et *Max*. Progressivement l'arbre familial se déploie et se complète, mais d'emblée sa production graphique renvoie madame B à une forme d'insatisfaction : « C'est tout faux », dit-elle, observant qu'elle n'a pas laissé de place pour le côté paternel. Elle bute alors de nouveau sur les mots : « C'est que du côté de ma mère, et puis là, euh, il faudrait, euh, euh, non, mais c'est tout faux ce que je fais, mais on s'en fout ? » Madame B paraît troublée par le miroir projectif réfléchissant de l'arbre. La tâche graphique répond à une logique affective qui, pour une part, lui échappe et dont elle mesure, dans l'après-coup, la dimension subjective. Mais elle s'en défend par un mouvement de banalisation.

Elle décide alors d'inscrire sa branche paternelle dans le peu de place restant à droite de la feuille. D'ailleurs, il est intéressant de noter qu'elle trace un long trait vertical qui vient séparer graphiquement les espaces généalogiques maternel et paternel. Elle représente celui qu'elle nomme grand-papa, puis sa grand-mère maternelle, grand-maman, et leurs deux enfants. Elle réinscrit son père *Norbert*, puis la première femme et la sœur de ce dernier. Elle est conduite de nouveau à ajouter le prénom de sa mère, ceux de son frère et de ses sœurs, le sien, puis ceux de ses neveux et nièces. Autrement dit, sur ce territoire graphique partagé en deux, certains membres de l'arbre généalogique sont donc en quelque sorte dupliqués. On les retrouve deux fois : une première fois du côté de la filiation maternelle, à gauche de la feuille, et une seconde fois du côté de la filiation paternelle, à droite de la feuille. Or, à l'occasion de cette écriture en double, le prénom maternel est, de façon surprenante, modifié. La mère de madame B est au départ inscrite sous le prénom *Marina*, dans la partie gauche de l'arbre, et secondairement nommée *Michèle*, dans la partie droite. C'est dans l'après-coup, à la relecture de son arbre généalogique, que madame B s'en aperçoit et commente la situation.

## « PRÉNOM CACHETTE » ET PART OBSCURE DE L'HÉRITAGE

Elle souligne, en effet, qu'il existe un mystère concernant sa mère dont elle ne connaît pas le « vrai prénom » de naissance. Elle hésite entre « *Marina* » et « *Michèle* ». Même sur les papiers officiels, explique-t-elle, cela varie et on ne peut donc pas s'y fier. Madame B a tendance malgré tout à penser que le prénom d'origine est « *Marina* », mais elle ne peut l'assurer. Elle précise n'avoir jamais entendu quelqu'un utiliser ce dernier, d'où le doute. Elle suppose qu'elle a certainement dû savoir un jour quel était le « vrai prénom » de naissance de sa mère, mais elle l'a oublié et ses proches également, semble-t-il. Il est intéressant à ce sujet d'observer que sur son arbre généalogique, près des prénoms inscrits du côté paternel, elle a supprimé les signes de croix marquant le décès de sa mère, comme celui de son père, alors que pour la branche maternelle, où elle a auparavant inscrit ses parents, celles-ci sont présentes. En conséquence, c'est au prénom « *Marina* » que sont donc associés le signe mortuaire, la menace de mort. Le prénom « *Michèle* » semble rester lui, en quelque sorte, investi graphiquement comme « intact et vivant ». C'est, autrement dit, comme si le prénom d'usage assurait une fonction de paravent pour le prénom de naissance, dont on peut se demander s'il n'est pas gelé par l'emprise du trauma. Madame B va effectivement insister sur le fait qu'il y a toujours eu, autour du prénom de sa mère, « un flou », « une confusion » qui n'est pas sans lien avec une histoire familiale traumatique dont elle fait alors le récit.

Ses grands-parents maternels, qui étaient juifs, résidaient en zone occupée par les Allemands pendant la guerre. Ils ont été alors contraints de se cacher pour échapper aux rafles. Madame B s'interroge à ce propos : « Peut-être est-ce à cette période que sa mère a été contrainte de changer de prénom pour tenter d'échapper aux persécutions ? » On comprend dès lors mieux l'importance de la question du « vrai » et du « faux » qui touche le prénom maternel, mais qui est présente aussi d'emblée, quand madame B souligne que « son arbre est faux ». C'est dire que cet arbre généalogique témoigne de l'irreprésentable logé au cœur du lien généalogique et, enfin, du brouillage identitaire sans doute originellement destiné à confondre l'ennemi.

Madame B dira d'ailleurs que, sur ce passé, sa mère ne lui en a « rien » dit. Le silence a muré le langage, enfermant dans un caveau muet l'expérience indicible. Si on s'appuie sur les travaux d'Abraham et Torok (1976) concernant le « mot qui parle pour se taire » qu'ils qualifient « d'événement d'incorporation », on peut alors se demander si le prénom « *Michèle* », ne vient justement pas « dire sans dire ». Ce prénom n'aurait-il pas assuré une fonction de « prénom cachette » pour le « prénom caveau », « *Marina* », celui de l'origine, porteur d'une mémoire familiale enclavée, condamnée à l'oubli ?

D'ailleurs, il est assez frappant de remarquer que ce prénom « *Marina* » est inscrit du côté de la branche maternelle, et que c'est du côté de la branche paternelle, en passant la « frontière » du grand trait vertical, que l'on trouve le prénom « *Michèle* ». Dans l'après-coup, cette représentation graphique n'est pas sans évoquer pour nous la ligne de démarcation permettant pendant la guerre de passer de zone occupée en zone non occupée. En effet, la famille paternelle de madame B n'a pas eu à subir la menace de la déportation, résidant du « bon côté », alors que la famille maternelle vivait, elle, dans une région occupée par les Allemands. La feuille blanche partagée en deux évoquerait donc, en ce sens, une identité scindée en deux, avec, d'un côté, le prénom « *Marina* », attaché à la menace génocidaire et, de l'autre, le prénom « *Michèle* », attaché à la survie. D'ailleurs, la mère de madame B et sa fratrie vont chercher à passer la ligne de démarcation et réussir à se réfugier de l'autre côté, échappant ainsi au risque de la déportation. Ce sont des événements de son histoire familiale sur lesquels madame B s'arrête particulièrement.

Elle décrit notamment comment, à cette époque, sa mère âgée de 17 ans se serait travestie en garçon, redoutant le viol par l'ennemi. Ce n'est donc pas seulement son identité juive, son prénom de naissance, mais aussi son identité sexuelle que la mère de madame B aura tenté de dissimuler. Madame B va poursuivre son récit en expliquant qu'à cette période, sa mère a été séparée de sa fratrie et qu'ils ont tous passé séparément la ligne de démarcation. Quant à son grand-père maternel, il a été « refoulé », dira-t-elle. Mais ce qu'elle ne verbalise pas à cet instant du récit et qu'elle dira plus tard, c'est qu'il fut arrêté et déporté à ce moment-là. Sa grand-mère maternelle aurait, pour sa part « abandonné » à cette époque ses enfants, les laissant rejoindre, seuls, une région où les juifs n'étaient pas persécutés. Ils auraient alors été accueillis par une famille chrétienne, bien pensante, faisant figure de « famille adoptive ». Aussi, celle qui est désignée comme une « *Mamourelle* » sur l'arbre généalogique se révèle paradoxalement, dans le discours de madame B, comme « une mère qui abandonne », comme « une mauvaise mère » mal-aimante à l'égard de laquelle ses enfants nourriront des sentiments de rejet.

Au sujet de cette grand-mère maternelle, on notera d'ailleurs de nombreux éléments de confusion dans le discours de madame B, témoignant là encore du travail inconscient de la transmission psychique à travers les générations. Comme avant elle ses oncles et sa mère, madame B peine, elle aussi, à comprendre le sens de l'abandon de ses enfants par cette grand-mère maternelle. Aussi, face à ce qu'elle appelle « cette absence mystérieuse », ce « trou » de l'histoire, face à « la bouche cousue » sur ce passé (Rand, 1989), elle va se forger ce qu'elle nomme « une conviction irrationnelle ». Dans la famille, on raconte que sa grand-mère aurait « collaboré ». Madame B précise que ce qu'elle veut dire par là : elle s'imagine que sa grand-mère n'aurait pas hésité à fricoter avec l'ennemi pour sauver sa peau.

Ce qu'il est important de relever, c'est qu'elle énonce ceci sans émotion apparente, générant ainsi dans le lien transférentiel un effroi dont le clinicien-chercheur devient alors dépositaire. Manifestement, elle tente de boucher la béance de la mémoire familiale, en se laissant porter vers un monde où réalité et imaginaire se confondent, sans doute pour lutter contre l'effondrement identitaire. Pour Zajde (2005), les enfants de survivants qui ont souvent peu d'information sur le passé, sont « dans une recherche perpétuelle et jamais assouvie de sens à donner à la Shoah ». Madame B est donc confrontée, comme le sont fréquemment les descendants, à un passé familial enfoui, privé de sens, générant une panne de représentation. Elle tente alors désespérément de s'accrocher à une mythologie familiale. À l'écoute de madame B, on voit donc se déployer une filiation de femmes, de la grand-mère abandonnante à la mère travestie dans son adolescence en garçon, entravées dans l'affirmation de leur identité féminine et maternelle par la menace génocidaire. Aussi, lorsqu'elle explique qu'elle est célibataire et aujourd'hui sans enfant – car elle « n'aurait pas été capable d'en avoir », dit-elle –, on ne peut manquer de s'interroger sur l'impact de l'héritage dont elle est porteuse. Car pour devenir femme et mère, elle a nécessairement à se tourner vers les femmes et les mères qui l'ont précédée, pour trouver une figure modèle étayante. C'est dans ce sens que Delais de Parseval (1985) a pu dire au sujet du désir d'enfant qu'il s'inscrit entre dette, don et identifications.

« JE NE VEUX PAS D'ENFANT »

Madame B semble effectivement prise dans une solidarité identificatoire qui s'actualise dans l'affirmation consciente d'un « Je ne veux pas d'enfant » qui cache sans doute un désir inconscient d'enfant, empêché par l'histoire transgénérationnelle dans laquelle elle s'inscrit. Elle apparaît dès lors condamnée à l'absence de descendance, conformément au projet génocidaire fomenté par les nazis. Elle est aux prises avec la brutalité de la transmission psychique dont elle est l'héritière, bloquée dans sa capacité à se représenter mère. Elle est donc confrontée, à son insu, à un interdit de transmettre en lien avec le crime généalogique qui a menacé sa lignée, mais cela dans un effet d'écho avec d'autres éléments de son histoire. Notamment, il est intéressant de noter que, dans un mouvement de parentification, madame B a été conduite très jeune à prendre en charge son père et sa mère, tous deux de santé fragile et souvent hospitalisés. Autrement dit, la place de l'enfant qu'elle aurait pu avoir était en quelque sorte déjà prise, par ses parents et, au-delà, elle va nous l'apprendre, également par sa sœur aînée, Louise dont la sœur jumelle, Aline, est morte à la naissance. L'aînée, elle, est décédée jeune d'un cancer et madame B a dû aussi beaucoup s'en occuper car celle-ci n'a jamais été mariée. D'ailleurs, elle dira en évoquant sa mère et sa sœur : « J'ai dû me construire toute seule aux côtés de ces deux

femmes. » Force est d'observer, à l'écoute de son discours que des deuils irrésolus semblent marquer sa lignée, avec la répétition d'événements traumatiques qui restent encore en quête de sens et qui bloquent son accès à la parentalité. Madame B nous dira que la seule fois où elle a désiré avoir un enfant, c'était à l'occasion d'une liaison avec un homme juif, avec qui elle espérait fonder une famille dans le Marais à Paris, mais leur liaison s'est interrompue. Elle ajoute alors que si elle avait « eu des enfants, [elle] n'aurait pas supporté qu'ils ne soient pas juifs ». Mais, paradoxalement, elle peut aussi dire qu'elle ne se sent pas juive et refuse de faire partie de cette communauté. Autrement dit, il est manifeste qu'elle est aux prises avec un conflit psychique inconscient de nature complexe qui pourrait se résumer de la façon suivante : « Comment devenir mère et femme, sans ressembler aux mères, aux femmes qui m'ont précédée, sans livrer en héritage le passé de l'effroi, sans condamner mes enfants à la menace éventuelle de l'extermination que confère l'appartenance juive, la crainte étant toujours que l'histoire se répète ? » Madame B est donc aux prises avec une difficulté qui touche aux repérages identitaires, fragilisée dans ses assises par un héritage catastrophique (Waintrater, 2002) qu'elle peine à élaborer et dont les effets gèlent son désir d'enfant.

C'est à son frère, *Pierre*, qui a marié une femme juive observante, qu'elle délègue la mission de perpétuation pour éviter l'extinction de la lignée ; comptant sur lui, elle le désigne comme « le patriarche de la famille ». Elle précise que si ce dernier a toujours dit qu'il aurait des enfants, elle a pour sa part toujours affirmé le contraire. Elle ajoute qu'il a, lui, « réussi à replanter des racines », soulignant ainsi comment le crime génocidaire s'en prend aux origines et suppose de se réinventer, de retrouver une capacité mythique, ce qui semble précisément lui faire défaut. Car pour pouvoir se penser « parent d'un enfant », il faut pouvoir se penser « enfant de son parent » et « penser ce parent » lui-même « enfant de ses parents », etc., selon une logique organisant la succession des générations. Mais lorsque la chaîne de la filiation est rompue par une histoire familiale traversée par la Shoah, comment ne pas être aspirée intérieurement par le trou généalogique livré en héritage ?

Il nous semble donc que madame B tend inconsciemment à ne pas transmettre, à faire barrage au passé, ce qui engage le blocage d'un avenir où elle aurait à son tour une descendance. Cela peut être compris comme une tentative pour épargner inconsciemment à l'enfant à venir le fardeau de l'héritage traumatique dont elle est elle-même dépositaire. Car, finalement, les descendants des survivants de la Shoah « sont », alors qu'ils se vivent parfois comme s'ils n'auraient pas dû « être ». Ils sont comme miraculés, « en sursis », et leurs enfants et petits-enfants, par voie de conséquence, risquent de s'identifier à leur tour à cette position. On pourrait penser que le temps qui passe efface la souffrance, que la succession des générations permet la réparation de l'histoire,

mais on observe avec la situation de madame B, que deux générations plus tard, les *restes enkystés*, les *débris insensés* (Kaës, 2002) cherchent encore un logement psychique, une issue pour se dire. Pour madame B, d'autres événements de vie sont venus mettre à mal l'appareil psychique familial et jouer en quelque sorte un rôle amplificateur, dans un croisement entre enjeux intrapsychiques et intersubjectifs. Elle pourra d'ailleurs se définir comme « résiliente », s'étonnant elle-même d'avoir pu traverser une histoire de vie parfois bien douloureuse et d'être là aujourd'hui, « encore debout ».

#### ENJEUX DU TRAVAIL DE PAROLE

Enfin, on peut souligner que le génocide attaque les liens d'appartenance groupaux et sociaux, bloque la transmission au profit de la transfusion psychique (Rouchy, 1985) et de la perméabilité générationnelle. Le défaut de parole, le vide représentatif organise le déchirement du sens et impose aux survivants et leurs descendants, une confrontation à l'innommable. Le gel de la mémoire peut devenir une règle de transmission pour assurer la survie psychique et cela parfois sur plusieurs générations, comme on peut l'observer avec madame B. Le silence produit par l'absence des mots livre une histoire en lambeaux, trouée, entravée dans sa logique narrative. Tout l'enjeu clinique serait donc d'organiser un remailage, une ré-affiliation restaurant une continuité narcissique et un possible travail d'historisation, support de l'affirmation subjective. Chez les descendants de survivants, on trouve donc encore trace de l'expérience traumatique dont l'enfouissement est livré en héritage et ce d'autant plus lorsque d'autres événements de vie à caractère également traumatique produisent un effet cumulatif effractant les capacités d'élaboration. L'action du témoignage constitue une voie possible de décalage permettant de réamorcer les efforts de lien et la capacité de symbolisation. Participer, comme madame B, à un travail de parole à l'occasion d'entretiens cliniques de recherche, comme s'engager vers l'écriture autobiographique ou encore faire une démarche pour se dire dans un cadre thérapeutique, constituent autant d'occasions, voire d'issues, qui peuvent être trouvées pour se réapproprier son histoire et en devenir l'acteur dans un mouvement de désaliénation qu'encourage la parole associative. Chacun doit trouver l'espace de discours qui lui permette d'être l'auteur de sa vie et de son désir, pour ne pas rester pris dans les filets d'un passé dont il serait à tout jamais le serviteur.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM, N. ; TOROK, M. 1976. *Le Verbier de l'homme aux loups*, Paris, Aubier-Flammarion.
- ABRAHAM, N. ; TOROK, M. 1978. *L'écorce et le noyau*, Paris, Flammarion.

- ALTOUNIAN, J. 2008. « De l'élaboration d'un héritage traumatique », *Cliniques Méditerranéennes*, n° 78, p. 7-22.
- DELAISI DE PARSEVAL, G. 1985. « Entendre la stérilité », *Projet*, n° 195, p. 22-31.
- DUMAS, D. 1985. *L'ange et le fantôme. Introduction à la clinique de l'impensé généalogique*, Paris, Éditions de Minuit.
- EIGUER, A. 1997. « La part maudite de l'héritage », dans A. Eiguier et coll., *Le générationnel*, Paris, Dunod, p. 14-65.
- GILBERT, M. 1999. *L'identité narrative. Une reprise à partir de Freud de la pensée de Paul Ricœur*, Genève, Labor et Fides.
- GRANJON, E. 2006. « S'approprier son histoire », dans A. Eiguier, E. Granjon, A. Loncan, *La part des ancêtres*, Paris, Dunod, p. 39-58.
- KAËS, R. et coll. 1986. « Objets et processus de la transmission », dans J. Guyotat, P. Fédida et coll., *Généalogie et transmission*, Paris, Écho Centurion, p. 15-31.
- KAËS, R. et coll. 1993. *Transmission de la vie psychique entre générations*, Paris, Dunod.
- KAËS, R. 2002. « Le problème psychanalytique du générationnel. Objets, processus et dispositifs d'analyse ». *Filigrane*, n° 11 (1), p. 109-120.
- KATZ-GILBERT, M. 2014a. « Du crime généalogique à l'impossible maillage généalogique : à propos de quelques effets de l'antisémitisme nazi sur la subjectivation aujourd'hui », dans M.G. Wolkowicz (sous la direction de), *Présence de la Shoah et d'Israël dans la pensée contemporaine*, Paris, In Press, p. 369-394.
- KATZ-GILBERT, M. 2014b. « Prénommer de génération en génération : à propos de la transmission psychique. Une recherche dans les familles juives ashkénazes vivant en Suisse », dans P. Bantmann, *D'une génération à l'autre. L'intergénérationnel en psychopathologie et en psychanalyse aujourd'hui*, Paris, In Press, p. 163-190.
- KATZ-GILBERT, M. 2015. « Différencier les logiques de filiation à l'œuvre dans la libre réalisation de l'arbre généalogique : esquisse d'une typologie psychanalytique à partir d'une recherche sur la Shoah », dans M. Katz-Gilbert, J. Darwiche, C. Veuillet-Combié et coll., *Génogramme ou arbre généalogique. Regards systémique et psychanalytique*, Paris, In Press, p. 198-238.
- KATZ-GILBERT, M. *in press*. « Destins de la temporalité psychique et survivance après un génocide : une étude de cas à partir de la libre réalisation de l'arbre généalogique ». À paraître en 2017.
- KATZ-GILBERT, M. ; BOURGUIGNON, M. ; LO PICCOLO, G. 2016. « Filiation catastrophique et travail de mémoire après la Shoah : quand la libre réalisation de l'arbre généalogique est au service de l'historicisation ». *Dialogue*, n° 3 (213), p. 69-82.
- LEGENDRE, P. 1999. « La Brèche. Remarques sur la dimension institutionnelle de la Shoah », dans *Sur la question dogmatique en Occident : aspects théoriques*, Paris, Fayard, p. 339-349.
- RAND, N. 1989. *Le cryptage et la vie des œuvres, du secret dans les textes*, Paris, Aubier.
- ROUCHY, J.C. 1985. « Secrets intergénérationnels : transfusion, gardien, résurgence », dans S. Tisseron et coll., *Le psychisme à l'épreuve des générations*, Paris, Dunod, p. 145-174.
- ROUSSILLON, R. 2008. « La réalité psychique de la subjectivité et son histoire », dans R. Roussillon et coll., *Manuel de psychologie et de psychopathologie clinique générale*, Paris, Masson.

- VEUILLET, C. 2003a. « Entretiens psychologiques préalables à l'adoption et libre-réalisation de l'arbre généalogique », *Revue de psychologie clinique et projective*, vol. 9, p. 353-367.
- VEUILLET, C. 2003b. *Adoption et violence de la transmission psychique* (Tomes 1 et 2), thèse de doctorat, Université Lumière Lyon-2, Lyon.
- VEUILLET, C. 2011. « Adoption et circulation de l'affect », *Revue de psychologie clinique et projective*, vol. 17, p. 65-76.
- VEUILLET-COMBIER, C. 2015. « Libre-réalisation de l'arbre généalogique et clinique de la honte », dans M. Katz-Gilbert, J. Darwiche, C. Veillet-Combiér et coll., *Génogramme ou arbre généalogique. Regards systémique et psychanalytique*, Paris, In Press, p. 119-139.
- WAINTRATER, R. 2002. « À la recherche d'une nouvelle filiation. La problématique narcissique dans les groupes de formation au recueil de témoignage de la Shoah », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, n° 38, p. 37-53.
- WAINTRATER, R. 2003. *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, Paris, Payot.
- ZAJDE, N. 2005. *Enfants de survivants*, Paris, Odile Jacob.